

COVID-19



## TESTS DE DÉPISTAGE QUI EST PRIORITAIRE ?

Priorisation	Indications	Rendez-vous	Résultats
<b>TESTS RT-PCR PRIORITAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <b>personnes symptomatiques</b> disposant d'une prescription médicale pour la réalisation d'un examen par RT-PCR</li> <li>• Les <b>personnes contacts à risque</b> identifiées par l'Assurance Maladie et l'ARS, inscrites dans la base informatique Contact-Covid et présentant un <b>justificatif</b> (mail ou SMS).</li> <li>• Les personnes identifiées par l'autorité sanitaire dans le cadre d'un protocole spécifique de <b>dépistage organisé</b> autour d'une situation de transmission (cluster dans une collectivité ou une communauté ou en lien avec un évènement donné)</li> <li>• Les personnes identifiées comme ayant été en contact avec un cas positif par l'application <b>STOP-COVID</b> (justificatif via l'application à présenter)</li> <li>• Les <b>professionnels de santé et assimilés*</b></li> </ul>	 <i>Rendez-vous</i> <b>moins de 48h</b>	 <i>Résultats</i> <b>moins de 48h</b> après le prélèvement
<b>TESTS RT-PCR NON PRIORITAIRES</b>	<i>Tous les cas non prioritaires dont :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Asymptomatiques, voyageurs, dépistages systématiques dans les clubs de sports</li> <li>• Opérations de dépistage « large spectre » en ambulatoire, en milieu carcéral, en entreprise, en collectivité...</li> <li>• etc.</li> </ul>	 <i>Rendez-vous</i> <b>max 5 jours</b>	 <i>Résultats</i> <b>max 5 jours</b> après le prélèvement

\*Personnels des hôpitaux, cliniques, laboratoires, EHPAD et ESMS, Aidants et structures de soins à domicile et toute personne intervenant dans une structure de santé